



CAHIER DES CHARGES

Bourse « Avenir Recherche en Soins » (BARS) 2024/2025

PREAMBULE

La Bourse « Avenir Recherche en Soins », lancée en 2013 par la Fondation de l'Avenir en partenariat avec l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM), est destinée à l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux mutualistes (MCO, SSR, EHPAD, IME, MAS ...) adhérents à la Mutualité Française.

34 candidats paramédicaux issus des établissements mutualistes ont pu bénéficier de cette bourse entre 2013 (7), 2015 (9), 2017 (7), 2019 (6) et 2021(5). Ils ont pu acquérir des méthodes et outils leur permettant de réaliser un projet de recherche en soins au sein de leurs établissements. Ces candidats participent aujourd'hui, pour la plupart, aux travaux de recherche en soins de leurs établissements.

Cette bourse a pour objectif de financer :

- la formation et la présence aux regroupements du Diplôme d'Université « Initiation Recherche en Soins » proposé par l'ESM (département de l'Université Paris Est-Créteil Val-de-Marne) ;
- et une partie du salaire consacrée aux travaux de recherche.

CONTEXTE

La **Recherche en soins** a pour objet l'étude des populations, des stratégies de soins ou des actes réalisés par les personnels de santé non médicaux, afin d'améliorer la santé de la population.

Les « soins » doivent être compris comme dépassant les seuls soins à visée curative pour intégrer les soins éducatifs et préventifs, la rééducation, la réadaptation, ainsi que les soins à visée palliative.

Depuis 10 ans, les pouvoirs publics mettent à disposition des professionnels paramédicaux des financements spécifiques pour les inciter à s'engager dans le développement d'une activité de recherche en soin au sein de leurs établissements. L'objectif est d'impulser le développement d'un potentiel de recherche en France dans le domaine des soins paramédicaux et d'en promouvoir l'excellence.

Le décret du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée marque une évolution importante : la reconnaissance concernant les infirmiers sur leurs pratiques avancées qui impactera la recherche en soins à court et moyen terme.

DÉMARCHE ET OBJECTIF DE LA FONDATION DE L'AVENIR

La Fondation de l'Avenir souhaite promouvoir le **développement de la recherche en soins** au sein des réseaux sanitaires et médico-sociaux des établissements mutualistes. La Fondation de l'Avenir souhaite par cette démarche **amener les établissements mutualistes à se positionner comme des acteurs majeurs de la recherche en soins en France dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.**

Cette démarche s'inscrit dans un dispositif comprenant la recherche, la formation et l'action. Ce dispositif doit permettre la professionnalisation via une formation diplômante à la recherche et un travail de mise en œuvre in situ. Elle construit sa démarche en partenariat avec l'ESM- UPEC et en collaboration avec la Mutualité Française.

L'objectif de la Fondation de l'Avenir propose **de renforcer l'activité de recherche en soins des établissements en attribuant une bourse permettant de financer une formation diplômante** pour un professionnel soignant impliqué dans un projet de recherche en soins, ainsi que **son salaire correspondant au mi-temps consacré aux travaux de recherche.**

DESCRIPTION DE LA BOURSE

Les établissements engagés ou souhaitant s'engager dans une activité de recherche en soins propose un candidat pour la **Bourse « Avenir Recherche en Soins » (BARS).**

La Bourse « Avenir Recherche & Soins » apporte des moyens supplémentaires aux établissements qui :

- S'engage à utiliser la **Bourse « Avenir Recherche en Soins »** pour **permettre à un professionnel désigné de consacrer la moitié de son temps à l'activité de recherche ;**
- Présente un professionnel prêt à s'engager à suivre la formation diplômante **« DU : Initiation à la Recherche en Soins »**, portée par l'ESM – UPEC ;
- Garantissent que le professionnel désigné disposera des ressources pour mettre **en œuvre un projet de recherche**, aux côtés des équipes médicales, **au sein de son établissement.**
- Sont en mesure de décrire les bénéfices attendus de la **Bourse « Avenir Recherche en Soins » (BARS).**

GROUPEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS ÉLIGIBLES

Les groupements et établissements adhérents à la Mutualité Française sont éligibles à la Bourse « Avenir Recherche en Soins » (BARS).

PROFESSIONS CONCERNEES sous conditions d'éligibilité (Bac +3) à l'inscription à un diplôme universitaire

Infirmiers ou infirmières, masseur-kinésithérapeutes, pédicure-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens ou psychomotriciennes, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs ou manipulatrices d'électroradiologie médicale, techniciens ou techniciennes de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunettiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens ou diététiciennes, éducateurs ou éducatrices/professeurs des activités physiques, psychologues médicaux....

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE L'AVENIR

La bourse est de 42 000 euros par établissement pour les exercices civils 2024/2025.

La Fondation de l'Avenir couvre essentiellement le mi-temps consacré à l'activité de recherche dans l'établissement et le coût de la formation (environ 3 500 euros dont les droits universitaires sont éligibles avant le début de la formation).

Objectifs spécifiques de la formation

- Connaître les différentes étapes d'un projet de recherche
- Développer les savoirs spécifiques à la réflexion appliquée aux soins
- S'initier aux méthodes et outils de base de la recherche et à leur application dans le champ des soins
- S'approprier l'approche de traitement de l'information et la recherche documentaire

Organisation et calendrier de la formation (grandes lignes)

- La formation est organisée en alternance à raison de **7 regroupements de 2 ou 3 jours** sur l'ESM (Créteil) et en distanciel, Date de début : octobre 2024, pour une durée de 14 à 16 mois

Contenu des enseignements

U.E. 1: Environnement de la recherche en santé
ECUE 1.1: Système de Santé
ECUE 1.2: Organisation, réglementation et éthique de la recherche
U.E.2: Initiation à la recherche en santé
ECUE 2.1: La recherche en soins
ECUE 2.2: les étapes de la recherche en soins et en santé
U.E.3 : Approche méthodologique d'un projet de recherche
ECUE 3.1: Conduite de projet de recherche appliquée
ECUE 3.2: Méthodes et outils de recherche appliquée

Conditions d'admission

Avoir une expérience professionnelle de 3 ans minimum.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La sélection des candidats boursiers se déroule en deux étapes :

- Une pré-sélection sur dossier en juin 2024
- Une audition des candidats présélectionnés accompagnés de leurs directions d'établissements la première semaine de juillet 2024

Préalablement à la tenue de la commission, la Fondation de l'Avenir assure une instruction administrative et technique des dossiers en lien avec l'ESM - UPEC pour la partie formation.

CRITERES DE SÉLECTION

Critères de sélection des candidatures :

- Profil et motivation du candidat ;
- Mise en évidence de la dimension « recherche » du projet présenté ;
- Informations sur le profil de l'établissement et le cas échéant sur l'expérience de l'établissement en matière de recherche et d'innovation ;
- Expérience de l'établissement à porter et à accompagner des projets transversaux autour des pratiques de soins (le cas échéant des projets de recherche) ;
- Engagement de l'institution.

CALENDRIER

Etape 1 :	Diffusion de l'appel à candidatures de la Bourse « Avenir Recherche en Soins »	Mars 2024
Etape 2 :	Clôture des inscriptions	6 juin 2024
Etape 3 :	Présélection des dossiers de candidature et examen des dossiers d'inscription universitaire par la commission d'admission universitaire	Juin 2024
Etape 4 :	Audition des candidats présélectionnés avec le responsable d'établissements et sélection des candidats à retenir	Juillet 2024
Etape 5 :	Validation des candidatures retenues	Juillet 2024
Etape 6 :	Pré-rentrée BARS	Septembre 2024
Etape 7 :	Début de la formation DU « Initiation à la Recherche en Soins »	Octobre 2024

Formulaire de candidature

Ce formulaire comprend :

- Une lettre de motivation du candidat et le dossier d'inscription au DU dûment rempli.
- La présentation et justification de mener un projet de recherche en soins dans le cadre du projet institutionnel de l'établissement.
- Des informations sur le profil de l'établissement et le cas échéant sur l'expérience de l'établissement en matière de recherche et d'innovation.
- La description des compétences de l'équipe adossée aux boursiers
- L'engagement de l'établissement à utiliser la bourse pour permettre au bénéficiaire de consacrer la moitié de son temps à une activité de recherche à répartir entre les travaux de recherche et la formation.

Calendrier financier

- 14 000 € à la signature de la convention ;
- 14 000 € à la remise d'un rapport d'avancement au premier semestre 2025 ;
- 14 000 € à la remise d'un mémoire du D.U. au second semestre 2025 ;

Conditions contractuelles

- Contractualisation sous la forme d'une convention, signée par la Fondation de l'Avenir, la direction de l'établissement ou du groupement mutualiste et le bénéficiaire de la bourse.
- Une convention spécifique de formation sera signée entre l'Ecole Supérieure de Montsouris et l'établissement.
- **La Bourse « Avenir Recherche en Soins » est attribuée nominativement au professionnel désigné.**
- Un comité de suivi est mis en place dès signature de la convention et pendant toute la durée du soutien.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles**
sur le site Internet de [la Fondation de l'Avenir](#)

DATE LIMITE D'ENVOI : 6 juin 2024

Contact : 01 40 43 23 92

ou par e-mail : riis@fondationdelavenir.org

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
d'un accusé de réception par e-mail.*